

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2018

Le jeudi 5 juillet 2018, à 19h, le conseil municipal, convoqué le 28 juin 2018, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric CAUL-FUTY, maire.

Étaient présents : 12 membres : Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Christian SCHEVENENEMT, Etienne BONNAZ, Nathalie BRUNET, Marc GUFFOND, Blandine SARRAZIN, Rémy BIZZOCCHI, Emilie MICARD, Roger PELLIER-CUIT, Jérôme LAFRASSE, Marie-Cécile AGUILANIU.

Absents excusés : 3 membres : Aurore VIENNEY (pouvoir à Chantal CHAPON), Christine BUCHET (pouvoir à Christian SCHEVENEMENT), Leslie JEANDENAND.

Absents : 4 membres : Stéphane DUQUENNE, Thierry APPERTET, Jacques MARTINELLI, Karen BURGER.

Secrétaire de séance : Rémy BIZZOCCHI.

Ajout à l'ordre du jour : monsieur le maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point n°45 qui se rapporte à la modification de la délibération n°21/2018 pour la demande d'une subvention au titre du FDDT 2018. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

DEL2018-38

MARCHES DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PRESBYTERE Déclaration de lots infructueux

Dans le cadre des marchés à procédure adaptée (MAPA), monsieur le maire indique qu'il a fait publier un avis de marché pour l'aménagement de salles polyvalentes dans l'ancien presbytère de la commune. Cet avis a été publié le 4 mai 2018 sur le site internet MP74 et le 9 mai 2018 dans le journal « Le Dauphiné ».

Les travaux d'aménagement se limiteront principalement aux aménagements intérieurs et permettront de rénover des locaux inadaptés, d'améliorer les performances énergétiques et de mettre en conformité l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le marché est composé de 15 lots :

Lot 1 : désamiantage	Lot 2 : démolition gros-œuvre
Lot 3 : couverture zinguerie	Lot 4 : menuiseries extérieures et intérieures bois
Lot 5 : serrurerie	Lot 6 : cloisons doublage
Lot 7 : peinture	Lot 8 : faux plafonds démontables
Lot 9 : plafond en tissu tendu	Lot 10 : carrelage faïence
Lot 11 : revêtements sols souples	Lot 12 : élévateur PMR
Lot 13 : électricité – courants faibles	Lot 14 : chauffage sanitaire ventilation
Lot 15 : équipements de cuisine.	

Les offres ont été réceptionnés jusqu'au 8 juin 2018, 11h30, et l'ouverture des plis a eu lieu le 13 juin 2018.

Aucun candidat n'a présenté d'offre pour le lot 3 et les propositions reçues au titre des lots 1, 2, 5 et 13 dépassent l'estimation du maître d'œuvre.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de déclarer infructueux ces cinq lots.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 contre (M.C. AGUILANIU) :

- déclare infructueux le lot 3, en raison d'absence d'offre,
- déclare infructueux les lots 1, 2, 5 et 13, en raison d'offres inacceptables par le prix,
- autorise monsieur le maire à relancer un appel d'offres pour ces cinq lots infructueux.

DEL2018-39

MARCHES DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE L'EPICERIE
Avenants au lot n° 2 et au contrat de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le maire rappelle que par délibération n° DEL2018-24a en date du 12 avril 2018, le conseil municipal a attribué des marchés de travaux pour la rénovation des locaux de l'épicerie. Le montant global des marchés (lots 1 à 7) s'élevait à 100.033,95 € HT.

Des modifications sont à apporter aux marchés et contrats suivants :

- Lot 2 « Menuiseries Extérieures » (entreprise VITOR) : un store électrique a été supprimé pour 3.425 € HT et des travaux supplémentaires pour l'habillage extérieur de baies ont été demandés pour 2.211 € HT. Ce qui donne une moins-value de 1.214 € HT. Le marché passerait donc de 28.153 € HT à 26.939 € HT.
- Contrat de maîtrise d'oeuvre (architecte Alain MOLLARD) :
 - o Forfait définitif de rémunération : la rémunération du M.O. était basée sur 11,5% du montant prévisionnel des travaux. Le montant des travaux attribués par le conseil municipal le 12/04/2018 s'élève à 100.033,95 € HT. Les honoraires du M.O. restent donc à 11.500 € HT.
 - o Mission complémentaire : une mission complémentaire est demandée au M.O. pour la réalisation d'un dossier administratif d'urbanisme (déclaration préalable) et d'autorisation de travaux. Son montant est de 1.400 € HT. Le contrat passerait donc de 11.500 € HT à 12.900 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 contre (M.C. AGUILANIU) :

- valide l'avenant n°1 au lot 2, d'un montant négatif de 1.214 € HT,
- fixe le forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre à 11.500 € HT,
- valide l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'oeuvre d'un montant de 1.400 € HT,
- précise que le marché global des travaux (lots 1 à 7) passe de 100.033,95 € HT à 98.819,95 € HT,
- autorise monsieur le maire à signer les pièces se rapportant à ces modifications.

DEL2018-40

TRAVAUX DE RESEAUX HUMIDES AU LIEU-DIT « ALLOUP »
Avenant n°1 au marché du lot n°2 « revêtements bitumeux »

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, par délibération en date du 15/06/2016, a approuvé la constitution d'un groupement de commande avec la 2CCAM pour la réalisation de travaux de réseaux humides au hameau d'Alloup.

Par délibération en date du 23/11/2016, le conseil municipal a validé l'octroi des marchés aux entreprises suivantes pour un montant total de 850.910 € HT :

- CISE TP, lot 1 (terrassement et VRD), pour un montant de 808.920 € HT,
- COLAS, lot n°2 (revêtement bitumeux), pour un montant de 41.990 € HT.

Dans la convention constitutive de groupement de commande passée entre la commune et la 2CCAM, il est indiqué à l'alinéa « 3.2 – *Obligation des adhérents qu'en cas d'avenant au marché en cours d'exécution, chaque membre aura la charge de la mise en oeuvre de celui-ci* ».

Pour ce qui concerne le lot n°2, le déplacement d'une partie de la conduite d'eau potable sous voirie communale, chemin du Collet, entraîne une plus-value de 6.442 € HT.

Le marché du lot n°2 « revêtements bitumeux » passerait donc de 41.990 à 48.432 € HT.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à valider ces travaux supplémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour (C. BUCHET n'a pas pris part au vote) et 1 abstention (M.C. AGUILANIU) :

- approuve la passation d'un avenant au marché passé avec la société COLAS pour la somme de 6.442 € HT,

- indique que la commune de Mont-Saxonnex assurera le financement intégral de cette somme,
- précise que le marché du lot n°2 « revêtements bitumeux » passe ainsi de 41.990 € TTC à 48.432 € TTC,
- indique que le montant global des marchés passe ainsi de 850.910 € HT à 857.352 € HT,
- autorise monsieur le maire à signer les pièces s'y rapportant.

DEL2018-41

CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Mme Chantal CHAPON, maire-adjointe, expose qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes peuvent se doter de service commun.

La mutualisation est devenue une nécessité dans le contexte de maîtrise de la dépense publique locale. Elle constitue également un outil pour améliorer l'efficacité de l'action publique et favoriser des économies d'échelle.

Le service commun constitue l'outil juridique le plus abouti en matière de mutualisation : il peut être chargé de l'exercice de missions opérationnelles ou de missions fonctionnelles en matière notamment de gestion administrative et financière, d'expertise juridique et fonctionnelle.

La 2CCAM et certaines communes membres ont décidé de proposer un service commun de la commande publique. Ce service est régi par une convention. Les communes qui souhaitent adhérer au service peuvent le faire à tout moment.

Le service est financé par les bénéficiaires via les attributions de compensation, selon le temps de travail consacré aux différents bénéficiaires.

Mme CHAPON propose au conseil municipal d'adhérer à ce service à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la création du service commun de la commande publique, et décide d'y adhérer à compter du 1^{er} septembre 2018,
- approuve la convention de fonctionnement du service,
- autorise monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DEL2018-42

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX, FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Mme Chantal CHAPON, maire-adjointe, expose que certaines communes membres de la 2CCAM ont engagé un processus de rationalisation de l'achat public. Cette démarche passe par une mise en commun des commandes afin de globaliser l'achat et ainsi, de réduire les coûts administratifs et obtenir des tarifs plus avantageux du fait des volumes commandés plus importants.

Pour cela il est envisagé la constitution d'un groupement de commandes selon les modalités suivantes :

- les frais de procédure seraient répartis entre les membres du groupement à part égales, la coordination étant réalisée à titre gratuit,
- la commission d'attribution du groupement de commandes serait composée d'un élu de chaque commune du groupement.

Mme CHAPON indique que la commune de Mont-Saxonnex est intéressée pour se joindre à ce groupement de commande et propose au conseil municipal de délibérer dans ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux, fournitures courantes et services, et décide d'en faire partie,
- approuve le projet de convention constitutive dudit groupement,
- désigne M. Christian SCHEVENEMENT, maire-adjoint, en qualité de délégué de la commune au sein de la commission d'attribution,
- autorise monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

DEL2018-43

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION

Dans le cadre de l'ouverture d'un accueil de loisirs au sein de la commune à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, il est proposé au conseil municipal de créer un emploi d'adjoint d'animation, à temps complet, en vue de permettre la gestion de cette structure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention (MC AGUILANIU), approuve la création d'un emploi d'adjoint d'animation, à temps complet (35h/semaine), catégorie C, à compter du 1^{er} septembre 2018,

- charge monsieur le maire de procéder au recrutement,
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent qui sera nommé sont inscrits au budget principal de la commune.

DEL2018-44

COUPES DE BOIS 2019

M. Etienne BONNAZ, maire-adjoint, fait part de la proposition de l'Office National des Forêts (ONF) quant au programme des coupes de bois à réaliser dans la forêt communale en 2019.

Les coupes à marquer seraient effectuées par câble sur la parcelle Y, pour un volume de 330 m³, sur une surface de 5 ha. Le bois serait mis à disposition façonné et le mode de vente se ferait à l'amiable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 et autorise l'ONF à y procéder,
- précise, pour ces coupes validées, la destination des coupes et leur mode de commercialisation : parcelle Y, vente façonnée en vente et exploitation groupée,
- valide, pour les coupes inscrites et commercialisées en bois façonnés dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, que l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif des ventes groupées conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du code forestier,
- indique d'en cas de lot de faible valeur, et en l'absence de dangerosité signalée, l'ONF pourra procéder à la vente de gré à gré des bois sur pieds aux particuliers à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente,
- autorise monsieur le maire ou M. Etienne BONNAZ, maire-adjoint, à signer tous documents s'y rapportant.

DEL2018-45

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDDT 2018

Cette délibération annule et remplace la délibération n°DEL2018-21 en date du 12/04/2018.

Mme Chantal CHAPON, maire-adjointe, expose que la commune pourrait solliciter une subvention au Conseil Départemental, au titre du FDDT 2018 (Fonds Départemental pour le Développement des Territoires), dans le cadre de divers travaux prioritaires qui vont être entrepris cette année sur le territoire de la commune.

Les projets sont les suivants :

- **VOIRIE-ESPACES PUBLICS (100.000 €) :**
 - o Travaux sur la voirie communale : coût : 90.035 € HT
 - o Aménagement d'un parking, route de l'église : 9.965 € HT

- **SÉCURISATION ET MISE AUX NORMES (ACCESSIBILITÉ-ADAP) DES BATIMENTS COMMUNAUX SUIVANTS (44.360 €) :**
 - o Point d'accueil multi-services (local de l'agence postale communale et de l'office de tourisme intercommunal) : 14.888 € HT
 - o Groupe scolaire de Pincru : 20.672 € HT
 - o Salle des fêtes et caisse des remontées mécaniques : 8.800 € HT

- **RÉNOVATION D'UN LOCAL COMMERCIAL (120.000 €) :**
 - o Rénovation et réaménagement de l'épicerie communale : 120.000 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 264.360 € HT.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ces projets et de solliciter :

- une subvention de 50% sur les travaux de voirie et de sécurisation des bâtiments, soit 72.180 €,
- une subvention de 13,33% sur les travaux de rénovation du local commercial, soit 16.000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention (M.C. AGUILANIU) :

- approuve les projets présentés, ainsi que leur coût,
- sollicite une subvention de 88.180 € auprès du Conseil Départemental, au titre du FDDT 2018.